

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 15 juillet 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/07/15-7/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210715-lmc100000022297-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/07/2021

Réception Préfet : 16/07/2021

Publication RAAD : 16/07/2021

OBJET : Remise gracieuse.

Il est proposé d'accéder à la demande de remise gracieuse des débits de Madame Laurence CLAIR et Monsieur Christian MOREL prononcés par la CRC dans son jugement du 30 décembre 2020 sur les comptes des comptables du Département de Seine-et-Marne au titre des exercices 2010 à 2012 et 2014.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le jugement de la CRC n° 2020-0025 J prononcé le 30 décembre 2020,

VU le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

VU les courriers de demande de remise gracieuse de Madame Laurence CLAIR et Monsieur Christian MOREL, comptables publics du Département de Seine-et-Marne,

VU les crédits inscrits au budget 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder la remise gracieuse demandée par Madame Laurence CLAIR pour un montant de 39 623,34 €.

Article 2 : d'accorder la remise gracieuse demandée par Monsieur Christian MOREL pour un montant de 11 221,36 €.

Article 3 : d'imputer la dépense à l'action « Autres opérations financières », opération « Autres opérations financières SC (DF21)».

Adopté à l'unanimité

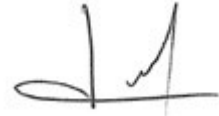
Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne